

Mail de propagande du ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques :

Rappel à l'ordre de la CNIL!

<u>Par une délibération du 9 novembre 2023</u>, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a décidé de rappeler à l'ordre deux ministères : le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques ainsi que le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le motif?

L'utilisation des coordonnées des agents publics, à des fins de communication politique.

En l'occurrence, le gouvernement avait utilisé les données du fichier ENSAP pour envoyer un courriel aux agents publics, afin de communiquer sur le projet de loi de réforme des retraites, alors en cours d'adoption.

Le **SNEPAP-FSU** avait dénoncé le premier, tant le contenu du message que l'utilisation dévoyée des données des agents publics ! (cf nos communications de <u>janvier 2023</u> et <u>juin 2023</u> sur ce sujet)

Le SNEPAP-FSU se félicite de cette décision qui, espérons-le, invitera nos décideurs à plus de prudence avec les données de ses personnels, et plus largement avec l'expression démocratique!

Qu'il s'agisse de garantir le libre-arbitre ou l'usage de données personnelles, le SNEPAP-FSU veille à la protection des agents publics.



